

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

ART PROVENCE

SAS au capital de 500 euros

Siege social : 377 Allée Raymond vénéreux 13500 Martigues

RCS : 838350247 au RCS de Aix-En-Provence

le 26 Mars 2026

L'associe unique a pris les décisions suivantes :

1 - Constitution d'une filiale

Il est décidé de constituer une Société par Actions Simplifiée dénommée 6TERS, ayant pour objet l'acquisition, la gestion et l'exploitation de biens immobiliers.

2 - Souscription au capital

ART PROVENCE souscrit à la totalité des actions composant le capital pour un montant total de 300 euros, intégralement libéré en numéraire.

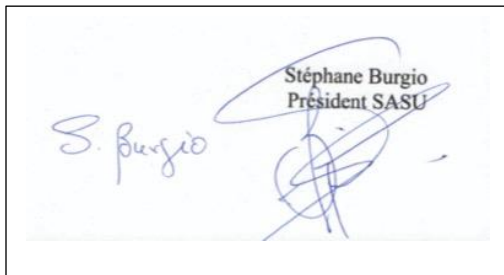
3 - Nomination du Président

ART PROVENCE est nommée Président de la nouvelle société pour une durée illimitée.

4 - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales.

Fait a Martigues le 26 Mars 2026

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink. The signature is stylized and appears to be 'S. Burgio'. To the right of the signature, the text 'Stéphane Burgio' and 'Président SASU' is printed in a small, black, sans-serif font.